

SYSTEME DE SANTE DANS LE MONDE

1. Introduction

Les populations espèrent à une meilleure santé et chaque pays dispose d'un mode d'organisation pour répondre à la demande de santé. Cette organisation coordonne l'activité des professionnels de santé avec celle des différents partenaires contribuant au financement du système de soins. Cet agencement complexe est **le système de santé**.

2. Définition

Le système de santé est l'ensemble des activités dont la fonction primordiale est de **Promouvoir, Protéger, Restaurer et Maintenir la santé (OMS 2000)**

3. Objectifs d'un système de santé

- **Restauration de la santé** : distribution des soins à l'individu malade.
- **Prévention** : ensemble des mesures qui visent à éviter ou à réduire le nombre et la gravité des maladies et des accidents.
- **Promotion de la santé** : ensemble des moyens destinés à augmenter le capital santé de la population.
- **Education pour la santé** : mettre à la portée de tous l'information nécessaire à des choix adaptés à la santé présente et future.

4- Moyens du système de santé

- **Institutions et ressources** qui interviennent en matière de **santé** et qui fournissent des **soins** formels (médecins, cliniques, hôpitaux et pharmacies), des soins informels (guérisseurs traditionnels, ...)
- **Services de la recherche**
- **Financement et gestion des dépenses liées à la santé** : par les moyens de lutte et de promotion de la santé (politique sanitaire), le déploiement et la formation des ressources humaines et par les outils de la recherche scientifique.

Les moyens du système de santé sont : les structures, les matériels, les hommes et l'organisation.

5- Caractéristiques d'un système de santé

- **Global**, ne néglige aucun objectif (prévention)
- **Efficace**, techniquement et économiquement **Accessible**,
- **Géographique** : Le système de santé doit être proche de la population, la distance entre la communauté et les structures constitue un critère d'appréciation du système de santé.
- **Economique** : Le droit à la santé constitue un des principes fondamentaux des droits de l'homme, le coût ne devant pas lui faire obstacle.

- **Acceptable** : le système de santé doit avoir l'assentiment (accord, consentement volontaire) de la population.
- **Planifiable et évaluable** : le rôle de la **planification** est de déterminer les ressources disponibles pour satisfaire les besoins et choisir les solutions adéquates à modifier la situation et par la suite **évaluer** ce qui a été entrepris.
- **Souple et modifiable** : le système de santé doit pouvoir **s'adapter à toute situation nouvelle** imposée par le type de morbidité, le progrès technologique et les conditions socio - économiques.

6- Les différents systèmes de santé

Les systèmes de santé sont caractérisés par leur extrême diversité, deux (02) principaux types de systèmes : **Centralisé et Décentralisé.**

- *Les principales différences :*

- Statut des producteurs de soins
- Type de protection sociale de la population
- Mode de financement du système.

6.1. Le Système centralisé

Le « **National Health Service** » (**N.H.S.**) anglais crée en **1948** par **Beveridge**. Ce système a été repris par plusieurs pays industrialisés (Portugal, suède, Italie, Grèce...).

- **Statut des producteurs de soins** : la production de soins est assurée dans le cadre d'un monopole public.
- **L'offre de soins** a 2 composantes :
 - **Les établissements hospitaliers** : sont tous nationalisés et leurs praticiens sont des salariés du N.H.S.
 - **Les praticiens généralistes** : sont sous contrat avec le N.H.S. mais conservent le statut de praticiens indépendants.
- **L'accès aux soins est réglementé** : Gratuité des soins offerts à l'ensemble de la population qui en exprime le besoin.
- **Le type de protection sociale de la population est simple** : Le N.H.S assure la gamme complète de soins qui sont gratuits ou quasi - gratuits pour l'utilisateur.
- **Le financement du N.H.S** repose essentiellement sur le budget de l'état (86 %) : les impôts.

6.2. Le système Bismarckien Allemand (1883)

- L'Allemagne ne connaît pas de sécurité sociale pour tous mais un système parallèle d'assurance privée.
- L'affiliation à une caisse d'assurance-maladie n'est pas obligatoire qu'en dessous d'un certain plafond de revenu, défini par l'état.
- Pour les retraités et les chômeurs, l'affiliation est facultative
- il existe une **nette séparation entre le système hospitalier et le secteur ambulatoire** :
- Le financement des hôpitaux (publics, privés) se fait par le système de forfait par pathologie.

- L'accès à l'hôpital se fait sur prescription du médecin de ville.
- Les différentes caisses sont tenues d'assurer chacune son équilibre financier (cotisation différenciés selon les caisses)

6.3. Les systèmes mixtes (*Le système français par ex*)

- **La centralisation** : un aspect centralisé lié au rôle de l'état et les organismes d'assurance - maladies qui assurent l'essentiel du financement.

- Décentralisation

Les usagers bénéficient d'une **quadruple liberté de choix** :

- Choix du producteur de soins
- S'adresser à des producteurs de soins de diverses catégories sans que la demande soit médiatisée par un « offreur primaire spécifique ».
- S'adresser à plusieurs producteurs de soins
- Choix de l'établissement de soins.

Les producteurs de soins ont entière liberté d'installation et de prescription.